

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCHUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Claude FILIPPI - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Corinne BIRGIN - Marie BATOUX représentée par Olivia FORTIN - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Roland MOUREN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHÉL - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DESTROST représenté par Alain ROUSSET - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Daniel GAGNON représenté par Martial ALVAREZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Stéphane PAOLI représenté par Sylvaine DI CARO - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Michèle RUBIROLA représentée par Joël CANICAVE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Romain BRUMENT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Arnaud DROUOT - Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Eric MERY - Benoit PAYAN - Anne VIAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI représenté à 15h30 par Frédéric GUINIERI - Gérard AZIBI représenté à 15h32 par Christine JUSTE - Jean-David CIOT représenté à 15h52 par Jean-Louis CANAL - Laurence SEMERDJIAN représentée à 16h15 par Saphia CHAHID - Magalie GIOVANNANGELI représentée à 16h49 par José MORALES - Dona RICHARD représentée à 16h58 par Anne MEILHAC - Nathalie TESSIER représentée à 17h13 par Lourdes MOUNIEN - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Christian PELLICANI représenté à 17h15 par Laure ROVERA - Perrine PRINGENT représentée à 17h15 par Lydia FRENTZEL - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Patrick PIN représenté à 17h18 par Rémi MARCENGO - Jean-Christophe GRUVEL représenté à 17h20 par Kayané BIANCO - Arnaud MERCIER représenté à 17h30 par Bernard RAMOND.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Catherine VESTIEU à 16h16 - Stéphane RAVIER à 16h20 - Samia GHALI à 16h20 - Nadia BOULAINSEUR à 16h20 - Michel BOULAN à 16h20 - Anthony KREHMEIER à 16h25 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h28 - Sophie CAMARD à 16h30 - Férouz MOKHTARI à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Sylvaine DI CARO à 16h40 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h40 - Mathilde CHABOCHE à 16h53 - Laurent BELSOLA à 16h52 - Jean-Pierre SERRUS à 16h52 - Didier PARAKIAN à 17h00 - Laure-Agnès CARADEC à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h11 - Patrick PAPPALARDO à 17h11 - Sarah BOUALEM à 17h15 - Marcel TOUATI à 17h15 - Georges ROSSO à 17h18 - Franck ALLISIO à 17h18 - Pauline ROSSELL à 17h33 - Lionel ROYER-PERRAULT à 17h33 - Solange BIAGGI à 17h33 - Eric LE DISSÉS à 17h33 - Véronique PRADEL à 17h33 - Roland GIBERTI à 17h33 - Jean-Marc BLOCQUEL à 17h33 - Laurent SIMON à 17h33 - Jessie LINTON à 17h37 - Caroline MAURIN à 17h37 - André MOLINO à 17h37 - Aïcha SIF à 17h42.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 001-8672/20/CM

■ Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venelles - Révision générale - Reprise de la concertation et définition de modalités complémentaires de concertation en vue d'un nouvel arrêt du projet MET 20/15827/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 1er janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée par fusion de six intercommunalités : les Communautés d'Agglomération du Pays d'Aix, d'Agglopolo Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, d'Ouest Provence, du Pays de Martigues, et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Depuis le 1er janvier 2018 la Métropole exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Par délibération cadre n°URB 005-3563/18/CM du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole a défini la répartition des compétences relatives à la procédure de révision générale des documents d'urbanisme entre le Conseil de la Métropole, les Conseils de Territoire et leurs présidents respectifs.

Par délibération n°D2016-138AT du 11 juillet 2016, la commune de Venelles a approuvé son Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération n°D2016-139AT du 11 juillet 2016, la commune de Venelles a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme, a prescrit les objectifs de cette révision et a défini les modalités de concertation. Dans la même séance du Conseil municipal, elle a également débattu des orientations de son PADD.

Par délibération n°D2017-166AT du 19 décembre 2017, le conseil municipal de la commune de Venelles a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération n°D2017-167AT du 19 décembre 2017, la commune de Venelles a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence afin qu'elle poursuive la procédure de révision générale que la commune avait engagée.

Par délibération n°URB 008-3565/18/CM du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole a confirmé la poursuite de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Venelles.

Pendant la procédure de révision générale, et comme le Code de l'Urbanisme le permet, le conseil municipal de la Commune de Venelles a, par délibérations n°D2017-75AT en date du 27 juin 2017 et n°D2017-76AT du 27 juin 2017, approuvé les modifications n°1 et n°2 de son plan local d'urbanisme,

Une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Venelles a été engagée puis approuvée par la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération n°URB 014-7117/19/CM du 24 octobre 2019.

En parallèle et dans le cadre de la révision générale du PLU, la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable conforme du 10 juillet 2018. Cet avis comprenait des réserves nécessitant de modifier le projet de PLU arrêté pour être levées. En complément, l'État comme la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ont également chacun émis un avis après arrêt dont certaines recommandations doivent être prises en compte dans le projet de PLU. Les observations à prendre en compte restent en cohérence avec les objectifs de la révision générale du PLU de Venelles qui ont été fixés par délibération n°D2016-139AT du conseil municipal en date du 11 juillet 2016, ainsi qu'avec les orientations du PADD qui ont été débattues lors de cette même séance.

Les évolutions à apporter au projet de PLU arrêté le 19 décembre 2017 nécessitant un nouvel arrêt du projet de PLU, il est opportun à ce stade de la procédure de reprendre la concertation sur les évolutions à

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

intégrer au projet de PLU suite à un premier arrêté, notamment au regard des avis de l'État, de la CDPENAF et de la MRAE.

Pour ce faire, les modalités de concertation complémentaires sont les suivantes :

- 1) Annonce de la reprise de la concertation sur les évolutions à apporter au projet de PLU après arrêté dans deux journaux d'annonces légales
- 2) Ouverture d'un registre à disposition du public au service urbanisme de la commune de Venelles aux jours et heures d'ouverture dudit service.
- 3) Mise en ligne de l'évolution du dossier de PLU sur le site internet de la Métropole et sur le site internet de la Commune de Venelles
- 4) Organisation d'une réunion publique de présentation des évolutions à apporter au projet de PLU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;
- La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;
- La délibération cadre n°URB 005-3563/18/CM date du Conseil de la Métropole du 15 février 2018, définissant la répartition des compétences relatives à la procédure de révision générale des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme) entre le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire et leurs présidents respectifs ;
- La délibération cadre n° HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020, de délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.
- La délibération n° D2016-138AT du conseil municipal du 11 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Venelles ;
- La délibération n°D2016-139AT du 11 juillet 2016, par laquelle la commune de Venelles a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération n°D2017-166AT du 19 décembre 2017, par laquelle la commune de Venelles a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération D2017-167AT du 19 décembre 2017, par laquelle la commune de Venelles a sollicité la Métropole Aix-Marseille Provence afin qu'elle poursuive la procédure de révision générale qu'elle avait engagée ;
- Les délibérations n°D2017-75AT du 27 juin 2017 et n°D2017-76AT du 27 juin 2017, par lesquelles la commune de Venelles a approuvé les modifications n°1 et n°2 de son plan local d'urbanisme ;
- La délibération n°URB 014-7117/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019, approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Venelles ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la prise en compte de tout ou partie des avis de l'État, de la MRAE ainsi que de la CDPENAF nécessite un nouvel arrêt du projet de PLU, puisqu'elle nécessite de modifier le projet de PLU arrêté.
- Que les évolutions apportées au projet de PLU arrêté nécessitent de procéder à un nouvel arrêt du projet et qu'au moment de l'arrêt, il convient de tirer le bilan de la concertation.
- Qu'il convient de ce fait de reprendre la concertation sur les évolutions apportées au projet de PLU de Venelles depuis son arrêt, notamment au regard des avis de l'État, de la CDPENAF et de la MRAE.
- Que les procédures de modification du PLU de Venelles n°1, n°2 et n°3 ayant d'ores et déjà été approuvées, seront intégrées au dossier de PLU au moment de l'arrêt.
- Que les modalités de concertation complémentaires consistent en :
 - i. l'annonce de la reprise de la concertation sur les évolutions à apporter au projet de PLU après arrêt dans deux journaux d'annonces légales.
 - ii. l'ouverture d'un registre à disposition du public au service urbanisme de la commune de Venelles aux jours et heures d'ouvertures dudit service.
 - iii. la mise en ligne de l'évolution du dossier de PLU sur le site internet de la Métropole et sur le site internet de la Commune de Venelles.
 - iv. l'organisation d'une réunion publique de présentation des évolutions apportées au projet de PLU.

Délibère

Article 1 :

Sont adoptées la reprise de la concertation dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Venelles en vue d'un nouvel arrêt du projet ainsi que les modalités de concertation décrites ci-dessus en complément de celles adoptées par délibération n°D2016-139AT du conseil municipal de Venelles en date du 11 juillet 2016.

Article 2 :

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence et en mairie de Venelles.
- De plus, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.
- Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2020